

Mairie de GRASSE
Monsieur Le Maire

Place du Petit Puy
06130 GRASSE

Grasse, le 12 Octobre 2023

Réf : JV/NC/MT/Ci – SCOT/2023-048

Objet : Réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées - Avis PPA du SCoT sur la procédure de Révision Allégée n°2 du PLU

Monsieur Le Maire,

Par courrier en date du 28 septembre 2023, vous me notifiez le dossier de la Révision Allégée n°2 (RA2) de votre Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Mes services et moi-même étant déjà retenus par d'autres obligations, nous ne pourrions malheureusement pas participer à ce temps d'échange.

Pour autant, la préservation des grands équilibres naturels et paysagers du territoire constituant un objectif essentiel de notre Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest), une attention particulière a été portée au dossier que vous avez bien voulu me faire parvenir.

En effet, la Ville de Grasse constitue l'une des deux villes-centres du SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes. Tout comme l'ensemble des communes qui le compose, et compte-tenu des enjeux en matière de développement, d'aménagement et de préservation du cadre de vie qui les caractérisent, la compatibilité de votre document d'urbanisme communal en vigueur ou en cours d'évolution avec les orientations du SCoT doit être analysée. Il apparaît en effet requis que votre projet de territoire continue de s'inscrire dans les perspectives et les dynamiques définies à l'échelle des 28 communes de l'Ouest Maralpin.

Les documents de la Révision Allégée n°2 de votre PLU, que vous avez pu m'adresser, ont donc été étudiés dans cette optique.

Syndicat mixte
du SCOT
de l'Ouest
des Alpes-Maritimes

57, Av. Pierre Sémeard
BP 91015
06131 Grasse Cedex
Tél. : 04 97 01 11 06
Fax : 04 92 42 06 35

www.scotouest.com

contact@scoteam.com

Cette nouvelle procédure d'évolution de votre PLU a notamment pour objectif de permettre la création d'un jardin pédagogique de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) sur le secteur Harjès, en lien avec le centre de formation ASFO attenant, spécialisé dans les métiers de la chimie fine, de la parfumerie, des arômes alimentaires et des cosmétiques.

Les modifications portées au document, au travers de la procédure en cours, consistent en la suppression d'une portion de l'Espace Boisé Classé (EBC) – à hauteur de 1 500 m² environ – identifié sur les boisements existants ainsi qu'au remplacement de cette protection par des Espaces Verts Protégés (EVP) à conserver ou à créer d'une superficie équivalente.

Cette évolution réglementaire graphique assurera la faisabilité des aménagements et installations souhaités dans le cadre du projet. Ces derniers seront limités à la création d'accès piéton, l'installation de deux tables de pique-nique, d'un cabanon démontable regroupant des toilettes sèches et un espace de remisage pour une superficie globale inférieure à 20 m².

Ces évolutions s'inscrivent en parfaite cohérence avec les orientations du SCoT en vigueur, et viennent même renforcer la compatibilité du projet d'aménagement grassois avec les objectifs de protection du grand cadre paysager, de maintien des espaces de nature en ville et de préservation voire de développement de zones à vocation agricole du SCoT'Ouest.

Ainsi, au regard des éléments déclinés ci-avant, le Syndicat Mixte du SCoT'Ouest émet un **avis favorable** au dossier de la Révision Allégée n°2 du PLU de Grasse.

L'équipe du Syndicat Mixte reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de mes meilleures salutations.



**Le Président,
Jérôme VIAUD**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Viaud".

**Maire de Grasse
Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
Président de la C.A du Pays de Grasse**



Grasse, le 28 SEP. 2023

A l'attention de
Monsieur le Président Jérôme VIAUD
SCoT OUEST
Communauté d'Agglomération du Pays de
Grasse
57 avenue Pierre Sémard
06130 GRASSE

Objet : Examen conjoint – révision allégée n°2 – PLU de Grasse

Direction Générale
Adjointe Aménagement

Service planification
Alexandra TCHOBIANIAN
HERITEAU

Tel : 04 89.35.90.93
REF : JVI/MC/NC/AH
N°1 PLANIF 2023

Pièces jointes : dossier de révision allégée

Monsieur le Président

Le conseil municipal de Grasse a décidé, lors de sa séance du 23 février 2023, de prescrire la procédure de révision allégée n°2 s'agissant du projet de jardin de plantes à parfum Harjès.

Aussi, j'ai l'honneur de vous convier à la réunion, prévue à l'article L.153 -34 du code de l'urbanisme, d'examen conjoint du dossier arrêté lors du conseil municipal du 26 septembre 2023.

Elle se tiendra le :

Vendredi 20 octobre 2023 à 10H30

Salle de réunion 24 bis

CAPG - 57 av Pierre Sémard - 06130 GRASSE

Bâtiment Aménagement / Urbanisme

(au-dessus de la pharmacie)

Comptant sur votre présence ou celle de votre représentant, et vous remerciant par avance de bien vouloir confirmer la présence de vos services à cette réunion, par retour d'email à l'adresse suivante : aheriteau@paysdegrasse.fr.

Je vous prie croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération la plus sincère.

Le Maire,



Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
Du Pays de Grasse